

Le Léman : le Maître Élément

Conférence sur le Léman donnée le 15 décembre 1977 à l'EPFL par M. Jean-Pascal Delamuraz, Syndic de Lausanne.

Notre homme d'Etat devenu Conseiller fédéral était particulièrement bien connu de tous les riverains. Il était l'ami de nombreux navigateurs et surtout des sauveteurs puisque, en 1985, il présidait le comité d'honneur des festivités du 100^{ème} anniversaire de la SISL. A relire ce document cité sous titre, je suis certain qu'il sera intéressant pour les lecteurs de notre bulletin d'avoir connaissance de ce texte où l'on retrouvera la verve, l'humour, mais surtout la rigueur linguistique de son auteur.

Après plus de vingt ans, certaines données statistiques apparaîtront dépassées. Il en va de même de certains concordats entre les deux rives. Je tenterai pour la suite, cet exposé étant trop long pour être présenté en une seule fois, d'actualiser ce qui doit l'être. Je vous souhaite le même plaisir que j'ai eu à sa lecture.

Benjamin Monachon

Ma contribution à ce cycle de réflexions sur le Léman n'a pas de prétention scientifique. Elle est essentiellement le fruit d'observations personnelles, de sentiments nés de la proximité du lac - sentiments qui tournent parfois à la fascination ! -, de constats aussi sur la nature des relations établies entre les institutions, les collectivités et les hommes installés au bord du Léman. Quelques références à l'Histoire vous éviteront, je l'espère, de tomber dans le piège d'extrapoler aux siècles et aux millénaires l'impression d'un moment : le nôtre !

La question fondamentale qui se pose à moi est celle-ci : depuis qu'il y a peuplement des rives du Léman ou plus exactement depuis qu'il y a peuplement connu - c'est-à-dire depuis la fin du paléolithique, aux environs de 10'000 ans avant J.-C. - le lac, ses 582 km², ses 72 km de longueur dans l'axe, coupé d'aucun pont entre la passerelle sur le Rhône dans le delta chablaisien et le pont du Mont-Blanc à Genève, ses 14 km de largeur, constituent-ils un élément d'unité régionale ? Le Léman a-t-il joué et joué-t-il, en tant que tel, un rôle dans la volonté des hommes de s'établir sur ses rives ? Est-ce qu'il crée un sentiment de commune appartenance entre le douanier valaisan de St-Gingolph, le vigneron d'Epesses, le croupier d'Evian, le pêcheur d'Yvoire, le fonctionnaire de l'ONU en résidence à Founex et le Genevois de vieille souche, habitant les Eaux-Vives ou les Pâquis ? Est-ce qu'on peut parler vraiment d'une région lémanique, dont les différentes collectivités se sentent faire partie, avec ce que cela comporte de solidarité entre elles, de problèmes d'ensemble, mais aussi de forces, de rêves et d'espoirs communs ? Ou bien alors le Léman n'est-il qu'un élément neutre, inerte dont l'homme s'est accommodé ?

Nous allons tenter d'apporter des éléments de réponse à cette question importante. Mon exposé s'articulera dès lors de la manière suivante :

1. Nom du lac - 2. Pêche et pêcheurs - 3. Climat - 4. Poètes, romantisme, tourisme - 5. Léman ludique - 6. Léman politique.

1. Nom du lac

L'ambiguïté commence avec le nom de ce cher lac.

Le professeur Plantamour, dans une lettre au " Journal de Genève " du 9 mai 1880, se moque du terme Léman auquel il trouve " un caractère à la fois archéologique, pédant et enfantin ". Et il tend à appeler définitivement " Lac de Genève " celui que les anciens avaient baptisé Léman, un peu comme certains incultes, ignorant sans doute qu'un lac a sa personnalité et son existence propres, indépendantes des

villes et villages qui le bordent, continuent d'appeler " Lac de Constance " ce qui est le Bodan , et " Lac de Lugano " ce qui est le Ceresio , " Lac de Côme " ce qui est le Lario . Le nom de Léman est devenu d'usage général en Savoie, en France et en Suisse romande. Le département annexé à la France en 1798, qui comprend Genève (chef-lieu), le Pays de Gex, le Chablais, le Faucigny et le Genevois, s'appelle le département du Léman. La république lémanique proclame l'Indépendance vaudoise le 24 janvier 1798, avant que ne se constitue l'éphémère " Canton du Léman ", membre, de 1798 à 1803, de la République helvétique une et indivisible.

Cette consécration officielle du Léman, du moins en langue française, vous la trouvez sur les cartes fédérales (à commencer par la fameuse carte Dufour), sur l'indicateur officiel des chemins de fer et bateaux, sur les publications de la CGN.

Voltaire, Rousseau, Byron, tous les poètes des contrées riveraines parlent du Léman. F.-A. Forel, le père des lacs, le génial auteur des trois tomes de la monographie consacrée au Léman, Forel à qui tous les auteurs d'études sur notre lac empruntent peu ou prou - je suis du nombre ! -, note malicieusement une exception. Une chanson classique il y a un siècle - oubliée aujourd'hui - s'intitulait " Nous allons naviguer sur le lac de Genève " ; elle n'était pas tombée d'une plume du bout du lac mais d'une plume vaudoise et encore d'un Vaudois de sorte : celui qui allait devenir le Conseiller fédéral Victor Ruffy...

Dans les langues étrangères, c'est le terme de " Lac de Genève " qui a prévalu, probablement parce qu'une certaine identification géographique s'en trouvait facilitée. " Lake of Geneva ", " Lago di Ginevra ", " Genfersee ". Hormis les réactions d'amour-propre que cette pratique déclenche chez les Vaudois (c'est un sujet éternel, voir Coin à Coin-Coin du BS n° 6, avril 95, ndlr), elle a des conséquences, sur les marchés étrangers, quant au label de notre tourisme. J'ai le privilège de présider aux destinées de l'Office du tourisme du canton de Vaud - qui travaille la main dans la main avec l'Office du tourisme de Genève sous la bannière commune de " Région du Léman " - et j'ai pu mesurer l'effet produit sur les marchés anglophones ou germanophones.

Prochain chapitre : Pêche et pêcheurs.